



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20231116-2023\_195-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023-195**

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vincelottes - Approbation de la Modification Simplifiée n° 1**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 09 novembre 2023, s'est réuni le 16 novembre 2023 à 09 h 00 à l'Espace Culturel d'APPOIGNY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

### ***Nombre de membres***

*En exercice : 64*

*Présents : 48*

*Votants : 62 dont 14 pouvoirs*

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Carole CRESSON GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Pierre FERRIER, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Isabelle JOAQUINA, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Sylvie PREAU, Marie-Claire REROLE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Michaël TATON par Marie-Claire REROLE.

Pouvoirs : Céline BÄHR à Magloire SIOPATHIS, Véronique BESNARD à Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE à Yves VECTEN, Anna CONTANT à Michel BOUBOULEIX, Daniel CRENE à Arminda GUIBLAIN, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Margaux GRANDRUE à Olivier FELIX, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Maud NAVARRE à Farah ZIANI, Mostafa OUZMERKOU à Hicham EL MEHDI, Patrick PICARD à Emilie LAFORGE, Laurent PONROY à Crescent MARAULT, Rémi PROU-MELINE à Mathieu DEBAIN, Maryline SAINT ANTONIN à Carole CRESSON GIRAUD

Absents non représentés : Stephan PODOR, Philippe RADET

Secrétaire de séance : Lionel MION



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20231116-2023\_195-DE

S<sup>2</sup>LO

**Rapporteur : Christophe BONNEFOND**

La Communauté de l'auxerrois est compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2023-DSAT-022 du 12 mai 2023, la communauté d'agglomération a prescrit la modification simplifiée du PLU de Vincelottes.

Par délibération n° 2023-106 du 05 juillet 2023, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a défini les modalités de mise à disposition du public des éléments de ce projet de modification.

Suite à la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, la collectivité a reçu cinq observations.

La MRAe a indiqué que la procédure portant sur la rectification d'une erreur matérielle, elle n'avait pas besoin d'être consulté.

La DREAL a indiqué n'avoir aucune observation particulière sur le dossier.

Le SDIS a rappelé les prescriptions générales facilitant l'intervention des services de secours et la Chambre d'Agriculture a donné un avis favorable.

Enfin, la DDT a indiqué n'avoir pas d'observation sur la rectification de l'erreur matériel mais a souhaité que des compléments supplémentaires soient ajoutés pour la prise en compte des éléments du Plan de Prévention des Risque inondation (PPRI) en cours d'élaboration sur la commune.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 28 août au 28 septembre 2023 et a recueilli une seule observation d'un propriétaire non-résident de la commune. Toutefois ses remarques et observations n'ont pas de lien avec l'objet de cette rectification et n'appellent donc pas de modification du dossier.

Une synthèse de ces remarques, et des réponses qui y sont faites, se trouve dans le bilan de la mise à disposition du public et de la concertation avec les personnes publiques associées, est annexée à la présente délibération.

Compte tenu des remarques faites par la DDT les documents du PLU (Rapport de Présentation, Règlement, OAP) seront modifiés afin d'ajouter les rappels et précision quant à l'élaboration en cours du PPRI et les documents annexés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vincelottes,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

-----  
**Vote du conseil communautaire :**



communauté  
de l'auxerrois

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2 Stephan PODOR, Philippe RADET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Crescent MARAULT

Affiché le : 22.11.23